Saint-Laurent Montréal

Constructions et installations accessoires
Perrons, balcons et galeries

Afin de favoriser une harmonie des aménagements extérieurs, l'arrondissement de Saint-Laurent dispose d'une règlementation visant à encadrer la construction de certaines structures accessoires pour tout bâtiment résidentiel.

Il est nécessaire d'obtenir un permis ou un certificat d'autorisation auprès de l'arrondissement avant d'installer ou de construire tout perron[1], balcon[2] ou galerie[3].

Démarche

Pour présenter une demande de permis ou de certificat d'autorisation, le formulaire « Demande de permis de construction pour une construction accessoire » doit être rempli et joint aux documents requis. Ces documents doivent être soumis à la Division des permis et des inspections, située au 777, boulevard Marcel-Laurin.

Tarification

Des frais sont exigés pour le traitement de toute demande.

Normes d'implantation *(illustration 1)*

Un perron, un balcon ou une galerie peuvent être implantés dans toutes les cours d'un terrain privé, à la condition de respecter les dispositions prescrites dans le présent document.

Cour et marge avant

- Empiètement maximal dans la marge : 2,15 m
- Distance minimale d'une ligne de terrain latérale : 2 m
- Distance minimale d'une ligne de rue : 1,50 m
- Distance minimale d'une ligne de terrain située du côté d'un mur mitoyen : 0 m

Cour et marge latérale

- Distance minimale d'une ligne de terrain latérale : 2 m

Cour et marge arrière

- Distance minimale d'une ligne de terrain latérale : 2 m
- Distance minimale d'une ligne de terrain arrière : 2 m
- Distance minimale d'une ligne de terrain située du côté d'un mur mitoyen : 0 m

*Cour arrière et marge avant dans le cas d'un terrain transversal**

- Empiétement maximal dans la marge : 2,15 m
- Distance minimale d'une ligne de rue : 1,5 m
- Distance minimale d'une ligne de terrain latérale : 2 m
- Distance minimale d'une ligne de terrain située du côté d'un mur mitoyen : 0 m

* Terrain donnant sur 2 rues parallèles.

Illustration 1 : Emplacement d'un balcon, perron ou galerie

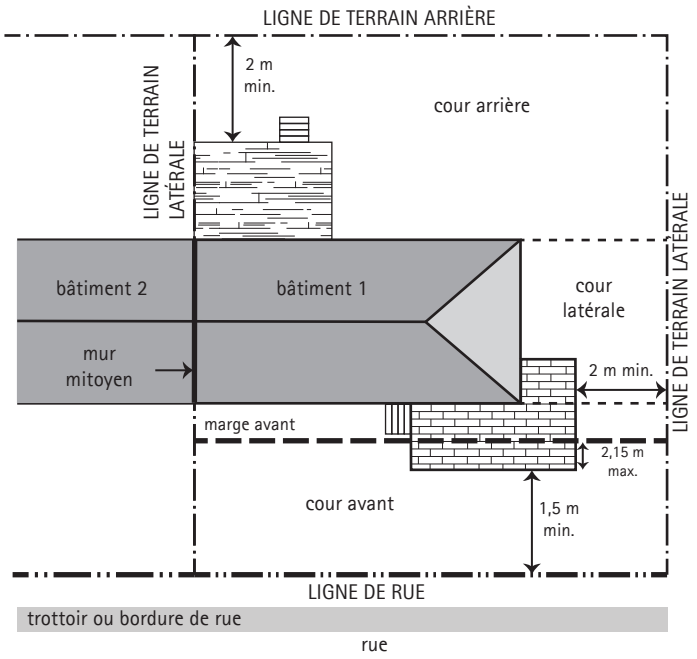

Balcon ou galerie situé dans la cour arrière et à un étage supérieur d'une habitation jumelée ou contigüe

Il est autorisé de construire un balcon ou une galerie dans la cour arrière et à un étage supérieur d'une habitation jumelée ou contigüe, à la condition de respecter les dispositions suivantes :

- 1 seul balcon ou galerie est autorisé par logement.
- La profondeur maximale d'un balcon ou d'une galerie est de 2,5 m.

Définitions

[1]Perron : Plate-forme de plain-pied extérieure au bâtiment et servant à donner accès au plancher du rez-de-chaussée.
[2]Balcon : Plate-forme en saillie sur une façade, entourée d'une balustrade et communiquant avec l'intérieur du bâtiment par une ou plusieurs ouvertures.
[3]Galerie : Plate-forme non fermée à l'extérieur, en saillie sur un ou plusieurs murs d'un bâtiment, entourée d'une balustrade ou d'un garde-corps et donnant accès directement au sol.

Renseignements : 311 - ville.montreal.qc.ca/saint-laurent/infofiches

Cadre légal : Règlement sur le zonage n° RCA08-08-0001
Règlement sur les tarifs n° RCA18-08-1

Avertissement : Certaines dispositions spécifiques non citées dans ce document peuvent s'appliquer. Cette fiche a été préparée pour la commodité du lecteur et n'a aucune valeur officielle. Aucune garantie n'est offerte quant à l'exactitude du texte. Pour toutes fins légales, le lecteur devra consulter la version officielle du règlement et de chacun de ses amendements.

Saint-Laurent
Montréal

777, boulevard Marcel-Laurin
Saint-Laurent (Québec) H4M 2M7

Téléphone : 514 855-6000
Télécopieur : 514 855-5959

Direction de l'aménagement urbain
et des services aux entreprises

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION POUR UNE CONSTRUCTION ACCESSOIRE

Tous les champs doivent être complétés, et tous les documents requis doivent être fournis lors de la demande.
Les demandes incomplètes ne seront pas considérées. A noter que les dispositions particulières au zonage sont à vérifier.

DOCUMENTS REQUIS

- ☐ **2 copies** du certificat de localisation indiquant la localisation des travaux.
- ☐ **2 copies** des plans d'architecture, à l'échelle, démontrant la situation existante du bâtiment et la construction proposée avec tous les détails de construction et de structure.
- ☐ **2 copies** de la « Fiche-Bâtiment/Déclaration de conformité » de la Ville de Montréal (assujetti ou non-assujetti).
- ☐ **1 copie** des plans de structure scellés par un ingénieur, si applicable.
- ☐ **Le paiement** selon la tarification en vigueur; si chèque, à l'ordre de la **Ville de Montréal**.

1. EMPLACEMENT DES TRAVAUX

Numéro(s) civique(s)

Type de bâtiment

☐ Résidentiel H1, H2, H3 ☐ Résidentiel H4, H5, H6 ☐ Commercial ☐ Bureaux ☐ Industriel ☐ Institutionnel

Type de construction accessoires

☐ Balcon, perron, galerie ☐ Escalier ☐ Garde-corps ☐ Rampe
☐ Avant-toit ☐ Auvent ☐ Marquise ☐ Fenêtre en saillie
☐ Abri d'auto détaché ☐ Abri d'auto rattaché ☐ Garage détaché ☐ Bâtiment accessoire ☐ Guérite, poste de garde
☐ Terrasse commerciale ☐ Étalage extérieur ☐ Plateforme élévatrice ☐ Autre _____

Précisez :

Localisation de la construction

☐ Cour avant ☐ Cour avant secondaire ☐ Cour latérale droite ☐ Cour latérale gauche ☐ Cour arrière

2. COORDONNÉES DU PROPRIÉTAIRE DU BÂTIMENT

Nom		Personne ressource
Adresse complète		
Téléphone	Téléphone cellulaire	Adresse courriel

Signature du propriétaire

☐ J'autorise le requérant à faire la présente demande de permis de construction.

3. EXÉCUTANT DES TRAVAUX – ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

Nom de l'entreprise en construction		Personne ressource
Adresse complète		
Téléphone	Adresse courriel	Numéro RBQ
Valeur des travaux	Date du début des travaux	Date prévue pour la fin des travaux

4. CONCEPTEUR DES PLANS - ARCHITECTE

Nom de l'entreprise		Personne ressource
Adresse complète		
Téléphone (bureau)	Téléphone (cellulaire)	Adresse courriel

5. **ENTREPRISE** (si applicable)

Nom de l'entreprise	Numéro du certificat d'autorisation d'usage émis par l'arrond. de Saint-Laurent

6. **REQUÉRANT** DE LA DEMANDE

Prénom et nom	
Adresse complète	Code postal
Téléphone	Adresse courriel

Je certifie que les renseignements fournis sont exacts.
Je reconnais que toute erreur ou omission pourrait entraîner l'annulation de la présente demande et du permis de construction.

Signature du requérant	Date

À L'USAGE DU BUREAU SEULEMENT

Résolution(s) du PIIA ou de la dérogation mineure	Approbation en date du	Approuvé par	**Numéro de la demande de permis**
Notes			

(12/2017)